

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES  
REPRESENTANTS DES DOCTORANTS DANS LES CONSEILS DES ECOLES  
DOCTORALES DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE**

**ECOLE DOCTORALE DSP**

**SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE 2019**

**L'administrateur provisoire de l'Université Bretagne Loire,**

**Vu le code de l'éducation ;**

**Vu les statuts de la ComUE Université Bretagne Loire approuvés par le décret n°2016-8 du 6 janvier 2016 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bretagne Loire » et notamment son article 17 bis ;**

**Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;**

**Vu la délibération n°2017-23 du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2017 adoptant les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales ;**

**Vu la délibération n°2017-24 du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2017 adoptant la convention en vue de l'accréditation des écoles doctorales ;**

**Vu les délibérations des établissements concernés par l'accréditation au même titre que l'Université Bretagne Loire ;**

**Vu l'arrêté n°2019/MR/010 portant organisation des élections des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales de l'Université Bretagne Loire en date du 21 octobre 2019 ;**

**Vu l'arrêté n°2019/MR/013 portant modifications de l'arrêté relatif aux élections des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales de l'Université Bretagne Loire en date du 7 novembre 2019 ;**

**Vu les procès-verbaux de dépouillement du 28 novembre 2019 ;**

## DECLARE ELUS AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE DSP :

Sièges à pourvoir :	4
Inscrits (A) :	300
Votants (B) :	8
Bulletins blancs ou nuls (C) :	0
Suffrage exprimé (B-C) :	8
Taux de participation (B/A*100)	2,67

Ont obtenu :

Nom de la liste	Nombre de voix recueillies	Nombre de sièges obtenus	Candidats proclamés élus Titulaires	Candidats proclamés élus Suppléants
« Les doctorants en droit du grand Ouest »	8	4		<b>Thomas BLANGIS</b> <b>Eloise PETIT-PREVOST</b> <b>Tran VAN QUANG</b> <b>Julie CADDEO</b>

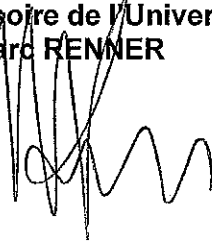
Observation : Isa KERYJAOUEN, dont le nom est présent sur la liste déposée des candidats « Les doctorants en droit du grand Ouest », s'avère déjà occuper un siège d'élève titulaire de l'ED DSP.

Les résultats des élections ont été proclamés le 2 décembre 2019 et ont été affichés et publiés le ~~04/12/19~~ dans les lieux et supports suivants :

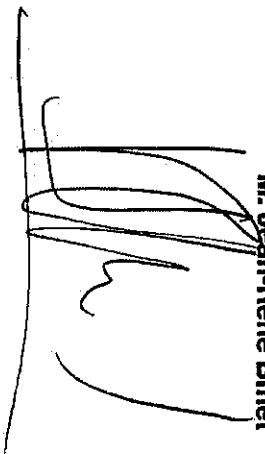
- Siège de l'Université Bretagne Loire, Cité internationale 1 place Paul Ricœur, CS 54417 35044 Rennes Cedex
- Siège de l'ED DSP Université de Rennes 1 Faculté de Droit et de science politique 9 rue Jean Macé 35042 RENNES
- Site internet de l'Université Bretagne Loire
- Site internet de l'ED DSP

**Le 2 décembre 2019 à Rennes,**

**L'Administrateur Provisoire de l'Université Bretagne Loire  
M. Marc RENNÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Marc RENNÉ', written over the printed name.

**Le 2 décembre 2019 à Rennes,  
Le Directeur de l'ED DSP  
M. Jean-René Binet**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.

**Affiché au siège de l'Université Bretagne Loire le : 6 décembre 2019  
Publiée sur le site internet de l'Université Bretagne Loire le : 6 décembre 2019  
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 6 décembre 2019  
Pièces jointes au présent document : néant**